

## Burundi : désaccord à l'ONU sur la situation du pays

La Libre Belgique, 27 février 2018 La situation au Burundi, plongé dans une crise économique et politique depuis 2015, était le sujet de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU. Les conclusions tirées par les représentants des membres du Conseil sont très éloignées de celles du Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme et de plusieurs ligues des droits humains. [Photo : Albert Shingiro, le représentant du Burundi à l'ONU.]

« Ce pays reste un sujet de préoccupation pour la communauté internationale », a déclaré Michel Kafando, envoyé spécial de l'ONU au Burundi. M. Kafando a rappelé les conclusions du rapport sur la situation au Burundi du 25 janvier 2018. Il a noté la nécessité pour les Nations unies de rester « présentes » dans le pays, en faisant cependant remarquer « une amélioration notable de la situation sécuritaire ». Pour le représentant du Burundi, la situation est « calme ». La question de la réforme de la Constitution, au centre des tensions au Burundi, a finalement été peu abordée. En mai 2018, un référendum est prévu pour changer la Constitution, ce qui permettrait notamment au président Pierre Nkurunziza de se représenter pour deux nouveaux mandats. Les représentants des pays membres du Conseil de sécurité ont plutôt insisté sur la nécessité d'un apaisement en vue des élections de 2020. Le rapport sur la situation du Burundi mentionne pourtant la révision constitutionnelle. Albert Shingiro, le représentant du Burundi à l'ONU, a dénoncé une « ingérence osée dans les affaires intérieures » de l'Etat burundais. M. Shingiro a qualifié le rapport de « partial » et a dénoncé un « gonflement des chiffres ». Il a assuré que le dialogue politique inter-burundais se poursuivait normalement. Le représentant du Burundi a finalement demandé au Conseil de Sécurité de retirer le Burundi de son agenda. « La situation dans mon pays est globalement calme » a-t-il affirmé. Un « abattoir d'êtres humains » Un portrait très éloigné de celui qu'a brossé le même jour le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme Zeid Ra'ad Al Hussein. Il a qualifié les conflits au Burundi, en Syrie, en République démocratique du Congo, au Yémen et en Birmanie d'« abattoirs d'êtres humains ». Devant le Conseil des Droits de l'Homme réuni à Genève, il a accusé les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU de ne pas agir. « Tant qu'ils utiliseront le veto pour bloquer toute action unitaire [...] alors ce seront eux – les membres permanents – qui devront répondre devant les victimes », a-t-il ajouté. A l'occasion de cette réunion du Conseil de sécurité, la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et la ligue burundaise des droits de l'Homme ITEKA ont publié une note pour alerter sur la situation burundaise. « Au cours de l'année 2017, la Ligue ITEKA a documenté 456 meurtres ; 89 disparitions forcées ; 283 victimes d'actes de torture ; 77 victimes de violences sexuelles et basées sur le genre; et 2 338 arrestations souvent suivies de détentions en dehors de toute procédure légale », a précisé la FIDH. Selon l'organisation, les principaux responsables de ces violences seraient les forces de sécurité burundaises et les membres de l'Imbonerakure, mouvement politique de jeunesse lié au parti présidentiel CNDD-FDD – il est considéré comme une « milice » pour l'organisation et par plusieurs ONG. Une « campagne de terreur » L'ITEKA et la FIDH ont dénoncé une « campagne de terreur » à l'approche du référendum constitutionnel. Selon les deux organisations, les intimidations et les arrestations se sont multipliées pour contraindre la population à s'inscrire sur les listes électorales et à voter en faveur du changement de la Constitution. Elles ont pris l'exemple d'une vidéo montrant Désiré Bigirimana, administrateur de la commune de Gashoho au nord du pays, incitant un groupe de personnes à frapper les opposants au référendum. Elle avait été largement relayée sur les réseaux sociaux. Le document a fait état de « stratégies de divisions ethniques », notamment au travers du recensement ethnique dans le secteur public et les ONG. « D'après les recherches effectuées par nos organisations, le 21 janvier 2018 par exemple, sur la colline Mutara, dans la zone Maramvya (commune Mutimbuzi dans la province de Bujumbura Rural à l'ouest du pays) un membre du parlement burundais et ancien responsable du parti CNDD-FDD entre 2005 à 2010, aurait tenu une réunion clandestine dont l'objectif était de réveiller la conscience des Hutu [...] Le parlementaire aurait précisé qu'aucun Tutsi n'avait le droit d'être membre de cette association et qu'il revenait de discerner le plus strictement possible le vrai Hutu de souche », a aussi précisé la FIDH. Le FIDH et l'ITEKA ont exhorté les Etats membres du Conseil à agir davantage. Les deux organisations ont appelé notamment à déployer « les efforts diplomatiques nécessaires pour empêcher, compte tenu du contexte actuel, [le référendum] d'aboutir à légaliser un pouvoir autoritaire et dictatorial ». Au vu du silence sur la question pendant la réunion, il n'est pas certain que le Conseil de Sécurité suive ces recommandations. Constance Cabouret

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});